

AFRISTAT
OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Treizième session du Conseil des Ministres
Brazzaville, 14 avril 2004

CM 04/13/05

Compte rendu des travaux

1. La treizième session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT s'est tenue le 14 avril 2004 au Palais du Parlement à Brazzaville (République du Congo), à partir de 17 heures, sous la présidence de M. Paul-Antoine BOHOUN BOUABRE, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire.
2. Les Etats suivants étaient représentés : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Equatoriale, Mali, Sénégal et Tchad.
3. Ont également pris part aux travaux de cette session les représentants des institutions suivantes : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) et Banque centrale de Mauritanie.
4. Les Etats membres et les institutions suivants n'étaient pas représentés : le Cap-Vert, les Comores, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Niger, le Togo, et les banques centrales de Cap-Vert, des Comores et de Guinée.
5. La liste des participants figure en annexe.
6. Les questions inscrites à l'ordre du jour étaient rapportées par M. Martin BALEPA, Directeur Général d'AFRISTAT.
7. L'ordre du jour adopté portait sur les points ci-après :
 - i) Adoption de l'ordre du jour
 - ii) Désignation du Président du Conseil des Ministres pour les années 2004 et 2005
 - iii) Compte rendu des activités du Président du Comité interministériel chargé de la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT
 - iv) Nomination du Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT
 - v) Questions diverses.

A. Ouverture de la réunion

8. M. Antonio NVE NSENG, Ministre de la Planification et du Développement Economique de Guinée Equatoriale a, en sa qualité de Président sortant, procédé à l'ouverture des travaux.

9. Après l'adoption de son ordre du jour, le Conseil des Ministres a désigné M. Paul-Antoine BOHOUN BOUABRE, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire, Président dudit Conseil au titre des années 2004 et 2005.

10. Dans son mot de passation de témoin, M. NVE NSENG a mis l'accent sur l'importance de la statistique pour la gestion du développement des Etats membres et souligné la nécessité pour ces pays d'assurer le financement des activités d'AFRISTAT. Il a enfin remercié les membres du Conseil du soutien qu'ils lui ont apporté durant son mandat.

11. Prenant sa fonction, M. BOHOUN BOUABRE a félicité le Président sortant et sollicité à son tour le soutien des membres du Conseil après cette transition claire.

B. Compte rendu des activités du Président du Comité interministériel chargé de la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT

12. Au titre de la présidence du Comité interministériel chargé de la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT, M. Bassary TOURE, Ministre de l'Economie et des Finances du Mali, a introduit ce point par la présentation du rapport d'activités du Comité pour les six derniers mois.

13. Ce rapport fait quelques rappels sur les objectifs poursuivis par le Comité et surtout sur les orientations relatives à la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT définies par la douzième session du Conseil des Ministres.

14. S'agissant de ce dernier point, M. Bassary TOURE a notamment rendu compte des démarches entreprises auprès de la Banque africaine de développement (BAD) ainsi qu'auprès des autorités françaises.

15. De son exposé, il ressort que la BAD attache une grande importance au renforcement des capacités statistiques des Etats membres d'AFRISTAT. Compte tenu du statut d'AFRISTAT et de son fonctionnement, elle ne serait pas en mesure, dans les conditions actuelles, de participer directement au Fonds AFRISTAT. Cependant, elle est disposée à examiner toute requête qui lui serait soumise par AFRISTAT dans le cadre de son renforcement institutionnel.

16. S'agissant de la proposition qui lui a été faite d'assurer la gestion du Fonds AFRISTAT pour la période 2006-2015, la BAD ne pourrait accéder à cette demande que si elle apporte une contribution directe à ce Fonds.

17. En ce qui concerne les contacts avec les autorités françaises, des correspondances sollicitant le soutien de la France dans la reconstitution du Fonds AFRISTAT ont été adressées au ministre chargé des Finances et à celui en charge de la Coopération et du Développement de ce pays, en plus des entretiens que le Directeur Général d'AFRISTAT a eus avec des responsables techniques de ces deux ministères. Bien que le montant exact de l'assistance financière française n'ait pas encore fait l'objet d'une déclaration ou d'un acte formel, des signes encourageants ont été annoncés.

18. En guise de conclusion à cet exposé, M. Bassary TOURE a relevé que, malgré ces résultats mitigés, la porte reste ouverte pour poursuivre le plaidoyer auprès des bailleurs de fonds, notamment la BAD et la France mais aussi auprès des institutions sous-régionales et des banques centrales. Cependant, les Etats membres devront, comme par le passé, s'acquitter de leurs contributions respectives dans les délais fixés par le Conseil des Ministres ; il s'agit là d'une condition-clé pour la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT.

19. Les débats qui ont suivi cet exposé ont été riches et francs. Les participants sont particulièrement revenus sur : la contribution de la BAD et des institutions sous-régionales au Fonds AFRISTAT, le rôle moteur des Etats membres dans la mobilisation des financements et le choix de l'institution pour la gestion du Fonds.

20. Au cours des débats, les participants ont relevé l'importance de la statistique et son rôle d'outil de bonne gouvernance. Aussi, les Etats doivent-ils se doter des moyens pour disposer des statistiques fiables pour contribuer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des politiques de développement. Tout en reconnaissant la nécessité de faire intervenir les bailleurs de fonds extérieurs et les institutions sous-régionales dans le financement des activités d'AFRISTAT, les participants ont insisté sur le respect des engagements des Etats membres.

21. Leurs discussions ont également porté sur la possibilité de financer les contributions des Etats membres à partir des dividendes reversés par les banques centrales. A ce titre et avec l'accord des Etats, des conventions pourraient être établies entre AFRISTAT et les banques centrales dans le but d'autoriser un prélèvement automatique des dividendes des Etats membres qui n'auraient pas versé leurs contributions respectives au Fonds au 30 juin 2005.

22. Concernant les financements complémentaires à rechercher auprès des bailleurs bilatéraux et multilatéraux, il apparaît nécessaire de continuer le plaidoyer auprès de la BAD et de la France. Cette démarche doit être soutenue par le Président du Conseil des Ministres. La possibilité de soumettre un projet fédérateur, pour financement par la BAD, doit être étudiée bien qu'un tel financement ne puisse pas venir en appui au fonctionnement courant d'AFRISTAT.

23. Concernant la gestion du Fonds, les participants ont envisagé de la confier aux banques de développement sous-régionales telles que la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et la Banque de développement de l'Afrique centrale (BDEAC). Des démarches doivent être prises en ce sens. Le choix de la banque se fera à l'examen des conditions de gestion qui seront proposées.

24. Au cours de la session, le Cameroun et le Mali se sont engagés à libérer 50% [243 millions de FCFA] et 25% [94,5 millions de FCFA] de leurs contributions respectives au titre de l'année 2004. D'autres Etats membres, sans en annoncer les montants, ont également fait des déclarations dans ce sens.

25. Clôturant les débats sur ce point, le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a décidé de ce qui suit :

Sur la contribution des Etats membres au Fonds AFRISTAT

- i. ***Les Etats membres doivent prendre les dispositions urgentes pour libérer leurs contributions au Fonds AFRISTAT avant le 30 juin 2005. Les membres du Conseil des Ministres sont invités à sensibiliser les ministres en charge du Budget pour la réalisation de cet engagement.***
- ii. ***Les Etats membres doivent trouver un mécanisme plus durable pour la participation des institutions sous-régionales au Fonds AFRISTAT.***

Sur la recherche des financements extérieurs

- iii. ***Les Etats membres doivent poursuivre le plaidoyer auprès de la BAD et de la France. A cet effet, le Comité interministériel chargé de la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT, auquel s'associe le Président en exercice du Conseil des Ministres, engagera toute négociation avec ces bailleurs pour obtenir leur engagement ferme à soutenir financièrement AFRISTAT. En ce qui concerne particulièrement la BAD, la prochaine Assemblée générale de cette institution devra constituer une occasion pour réaliser cet objectif.***

- iv. **La Direction générale d'AFRISTAT devra initier un programme de travail à soumettre au financement des bailleurs de fonds dont les règles internes de gestion n'autorisent pas un financement direct au Fonds AFRISTAT.**

Sur la gestion du Fonds AFRISTAT

- v. **Le Conseil des Ministres donne mandat au Directeur Général d'AFRISTAT de se rapprocher des banques de développement sous-régionales pour examiner avec elles les conditions de gestion du Fonds qui pourrait leur être confié. La Direction générale d'AFRISTAT élaborera un projet de termes de référence de cette proposition qu'elle soumettra pour approbation au Président du Conseil des Ministres ainsi qu'au Président du Comité interministériel.**
- vi. **Le Conseil des Ministres donne également mandat au Directeur Général d'AFRISTAT d'engager des consultations avec les banques centrales en vue d'ouvrir des comptes devant recevoir les contributions des Etats en attendant la désignation de l'institution de gestion du Fonds.**

C. Nomination du Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT

26. Sur proposition du Comité de direction et après en avoir délibéré, le Conseil des Ministres a nommé M. Birimpo LOMPO, de nationalité burkinabé, Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT à compter du 2 juillet 2004 pour un mandat de quatre (4) ans.

27. Aucun point n'étant inscrit aux questions diverses, le Président du Conseil des Ministres clôt les travaux et lève la séance à 18 heures 50.

Fait à Brazzaville, le 15 avril 2004

Le Rapporteur



Martin BALEPA
Directeur Général d'AFRISTAT

Le Président du Conseil des Ministres



Paul-Antoine BOHOUN BOUABRE
Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie
et des Finances de Côte d'Ivoire

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS A LA TREIZIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT

Pays/Institutions	Noms	Titre/Fonction
Bénin	Bruno AMOUSSOU	Ministre d'Etat, Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
	Eusèbe AGBANGLA	Conseiller technique, Ministère du Plan
	Maurice Dossou BANKOLE	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
Burkina Faso	Seydou BOUDA	Ministre de l'Economie et du Développement
	Bamory OUATTARA	Directeur de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie
Cameroun	Joseph-Désiré NGUENANG	Ministre Délégué aux Affaires Economiques
Centrafrique	Daniel NDITIFEI	Ministre Délégué au Plan et à l'Economie
Congo	Pierre MOUSSA	Ministre du Plan
	Gilbert ONDONGO	Secrétaire d'Etat, chargé de la Réforme budgétaire et des Régies financières
	Dorothee OUISSIKA (Mme)	Directrice Générale du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques
Côte d'Ivoire	Paul-Antoine BOUHOUN BOUABRE	Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances
Gabon	Yolande ASSELE (Mme)	Ministre Déléguée à la Planification
	Paul-Henri NGUEMA MEYE	Directeur Général Adjoint de la Statistique et des Etudes Economiques
Guinée	Nagnouma FARO (Mme)	Directrice Nationale de l'Economie, représentante du Ministre de l'Economie et des Finances
Guinée Equatoriale	Antonio NVE NSENG	Ministre de la Planification et du Développement Economique
	Carlos NTUTUMU	Vice-Ministre des Finances et du Budget
Mali	Bassary TOURE	Ministre de l'Economie et des Finances
	Marimantia DIARRA	Ministre Délégué chargé du Plan
	Assitan KOUYATE (Mme)	Chargée de mission, Ministère de l'Economie et des Finances
	Fatoumata SIDIBE (Mme)	Directeur National de la Statistique et de l'Informatique
Sénégal	Sogué DIARISSO	Directeur de la Prévision et de la Statistique, Conseiller technique du Premier Ministre
Tchad	Ahmat AWAD SAKINE	Ministre de l'Economie et des Finances
CEMAC	Jean NKUETE	Secrétaire Exécutif
	A. Guy Sinclair TEKPA	Directeur du Marché Commun
UEMOA	Soumaïla CISSE	Président de la Commission
	Frédéric A. KORSAGA	Commissaire
BCEAO	Bolo SANOU	Directeur des Relations internationales
	Adrião Spencer CARVALHO	Chef du Service des Etudes, BCEAO Guinée-Bissau
BEAC	Antoine NKODIA	Directeur des Etudes
Banque Centrale de Mauritanie	Ahmed Ould RADHI	Directeur Adjoint des Etudes Economiques
AFRISTAT	Martin BALEPA	Directeur Général
	Pierre BEZIZ	Expert